

## Vue d'ensemble des catégories de membres ASCPE

Catégorie de membre	Cotisation annuelle <sup>1</sup>	Droit de vote à l'Assemblée générale (AG) et prestations	Droits
<b>a) Prestataires d'offres de consultation parents-enfants.</b>	Prestataires de petite taille (jusqu'à 3 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation) : CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 voix à l'AG;</li> <li>• 2 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre;</li> <li>• abonnement gratuit à Clic.</li> </ul>	<p>AG: les décisions et élections sont valables si votées par la majorité des prestataires présents.</p> <p>La moitié des postes du comité de l'ASCPE sont réservés aux représentants-es des prestataires.</p>
	Prestataires de taille moyenne (de 3.1 à 8 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation) : CHF 450	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 voix à l'AG;</li> <li>• 3 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre;</li> <li>• abonnement gratuit à Clic.</li> </ul>	
	Prestataires de grande taille (de 8.1 à 10 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation) : CHF 600	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 voix à l'AG;</li> <li>• 4 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre;</li> <li>• abonnement gratuit à Clic.</li> </ul>	
	Prestataires de très grande taille (plus de 10 postes équivalent plein temps pour le travail de consultation) : CHF 1'000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 voix à l'AG;</li> <li>• 5 personnes participent à la conférence annuelle au tarif de membre;</li> <li>• abonnement gratuit à Clic.</li> </ul>	
<b>b) Conseillers-ères actifs-ves dans la consultation parents-enfants.</b>	CHF 270	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 voix par personne;</li> <li>• droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre;</li> <li>• abonnement gratuit à Clic;</li> <li>• consultation gratuite sur des questions de droit du travail</li> </ul>	<p>AG: les décisions et élections sont valables si votées par la majorité des conseillers-ères présents-es.</p> <p>La moitié des postes du comité de l'ASCPE sont réservés aux représentants-es des conseillers-ères.</p>
<b>c) Personnes individuelles n'étant pas actives professionnellement dans la consultation parents-enfants, ni membre du comité d'une structure prestataire.</b>	100.- CHF	1 voix par personne; droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.	
<b>d) Personnes morales (p. ex. associations cantonales).</b>	500.- CHF	1 voix par personne; droit de prendre part à la conférence annuelle au tarif de membre; abonnement gratuit à Clic.	

<sup>1</sup> La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée générale.